



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/53/L.2/Add.8  
5 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-troisième session  
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006  
Point 12 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations  
du 27 septembre au 2 octobre 2006 et le 10 octobre 2006

Rapporteur: M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

**Points 3 (PMA) et 6 (Mise en œuvre et suivi) de l'ordre du jour**

**Note à l'attention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée, avant le **mardi 17 octobre 2006**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056,  
téléphone: 917 1437.

**EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS  
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après:  
  
«Rapport 2006 sur les pays les moins avancés: développer les capacités productives»  
(UNCTAD/LDC/2006 et Aperçu général)  
  
«Activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en 2001-2005 en vue de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la période 2001-2010»  
(TD/B/53/3).
  
2. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **PMA**, a dit que le Programme d'action de Bruxelles était une réponse ambitieuse à la volonté déjà ancienne de l'ONU d'inciter la communauté internationale à aider les PMA à surmonter les obstacles majeurs qui avaient freiné l'accomplissement de progrès socioéconomiques par ces pays. Les progrès enregistrés grâce à la mise en œuvre de ce programme d'action au cours des cinq années écoulées n'avaient pas répondu aux attentes, et les buts et objectifs du Programme d'action ne seraient peut-être pas atteints en 2010. Les évaluations indiquaient que, si certains PMA avaient fait preuve de dynamisme économique grâce à des réformes internes et à une assistance accrue de leurs partenaires, les conditions de vie de la population ne s'étaient pas améliorées de façon appréciable et l'aide étrangère était restée inférieure aux attentes ou n'avait pas été obtenue.
  
3. Avec seulement 0,5 % des exportations et 0,7 % des importations, la part des PMA dans le commerce mondial était toujours marginale, alors que ceux-ci représentaient 11 % de la population de la planète. Il était donc urgent de renforcer les capacités de production et d'offre des PMA. Un des moyens d'y parvenir consistait à exploiter les nombreuses potentialités cachées ou sous-utilisées, telles que la main-d'œuvre excédentaire, les capacités entrepreneuriales latentes, les connaissances traditionnelles inexploitées et d'autres ressources naturelles non utilisées. Un meilleur accès préférentiel aux marchés pour tous les produits d'exportation des PMA serait également très utile. En conséquence, il était urgent de relancer et de mener à bien le Cycle de Doha pour le développement. Les partenaires internationaux devaient déployer des efforts plus importants et plus novateurs pour aider les PMA à surmonter

les nombreuses difficultés qu'ils rencontraient encore. Celles-ci comprenaient notamment une dépendance excessive vis-à-vis des financements extérieurs, eu égard au faible niveau de l'épargne intérieure; une lourde dette extérieure; l'instabilité des cours des produits de base; la persistante de maladies infectieuses telles que le sida; la grande insuffisance des infrastructures; et la forte augmentation du cours du pétrole, qui risquait de réduire à néant tous les efforts de développement des PMA non producteurs de pétrole.

4. Face à ces difficultés, seule une aide au développement accrue et efficace visant à augmenter les capacités productives permettrait aux PMA de s'intégrer dans l'économie mondiale et contribuerait au maintien de la paix et de la stabilité internationales. Le Cadre intégré renforcé pourrait être utile si l'on disposait de ressources suffisantes pour financer les programmes et projets présentés par les PMA. Cependant, l'actuel Cadre intégré renforcé ne semblait pas suffisamment ambitieux pour qu'il soit possible d'atteindre les buts du Cycle de Doha et du Programme d'action de Bruxelles relatifs à une meilleure intégration des PMA dans l'économie mondiale. L'orateur a émis l'espoir que d'ici à 2010, il n'y aurait plus de PMA. Enfin, il a remercié les Gouvernements autrichien et norvégien d'avoir financé l'évaluation des progrès socioéconomiques dans certains PMA et l'organisation de l'atelier sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles qui avait eu lieu en mai. Les résultats de ces activités avaient grandement contribué à la réunion ministérielle des PMA qui s'était tenue au Bénin.

### **Résumé du Président**

#### ***Difficultés et perspectives***

5. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 grâce à ses études et à ses analyses de politiques, à sa coopération technique et à ses activités de renforcement des capacités.

6. Il existait un consensus sur l'importance d'une mise en œuvre rapide et intégrale, par toutes les parties intéressées, de la Déclaration du Millénaire, ainsi que des actions et des engagements inscrits dans le Programme d'action de Bruxelles en vue d'atteindre les buts relatifs à la réduction de la pauvreté dans les PMA. Il a cependant été noté que les progrès accomplis

jusqu'à présent étaient mitigés et qu'il existait des écarts considérables entre les performances économiques des différents PMA. Dans certains cas, la croissance avait été favorable et avait contribué à une réduction de l'extrême pauvreté. Là où des progrès avaient été observés, ceux-ci reposaient généralement sur des politiques économiques judicieuses, qui avaient amélioré le climat des affaires et renforcé la confiance des investisseurs. Dans d'autres PMA, le bilan avait été moins positif, caractérisé par une croissance économique décevante et peu d'améliorations dans le domaine de la réduction de la pauvreté. On craignait que la plupart des PMA n'atteignent pas le but d'une réduction de moitié de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

7. Les participants étaient conscients de la nécessité de développer les capacités productives des PMA, afin d'accroître les effets de réduction de la pauvreté résultant de la croissance économique, en particulier par la création d'emplois. Dans la plupart des PMA, la population en âge de travailler augmentait beaucoup plus vite que le nombre d'emplois productifs. Ce phénomène figurait parmi les raisons pour lesquelles la croissance économique ne se concrétisait pas par une réduction de la pauvreté dans ces pays. Dans le passé, le secteur qui employait le plus de main-d'œuvre dans les PMA était l'agriculture. Cependant, la faible productivité de la main-d'œuvre ainsi que la taille réduite des exploitations agricoles et l'insuffisance des capacités de production restaient les causes de l'augmentation de la pauvreté rurale dans les PMA. En conséquence, un nombre croissant de personnes cherchaient du travail en dehors de l'agriculture, et l'urbanisation s'accélérait. Il était important pour les PMA de gérer efficacement l'actuelle transition en matière d'emploi, avec l'aide de leurs partenaires de développement.

8. Il a été souligné que les pays les moins avancés devaient continuer à assumer la responsabilité principale de la conception des politiques nationales et de la fixation des priorités. Cela garantirait leur adhésion à ces politiques, tout en affirmant la volonté politique des PMA eux-mêmes d'intégrer le Programme d'action dans leurs politiques et stratégies nationales. À cet égard, les efforts accomplis par les PMA pour créer un environnement intérieur propice grâce à des réformes et à des programmes d'ajustement de grande ampleur ont été largement reconnus. Cependant, un engagement bien géré des partenaires de développement était essentiel au succès des efforts de développement des PMA, ainsi qu'à leur intégration dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, le Conseil a noté le rôle important que les partenaires de développement jouaient ces dernières années en contribuant à l'accomplissement de progrès vers les buts et

objectifs du Programme d'action. En effet, là où des progrès socioéconomiques avaient été enregistrés, ils avaient été complétés et soutenus par des flux d'aide prévisibles, bien coordonnés et liés à des politiques et stratégies nationales efficaces.

9. De ce fait, les flux d'aide publique au développement (APD) vers les PMA avaient presque doublé ces dernières années. Cependant, il restait difficile d'améliorer la qualité de l'aide au développement, ainsi que l'efficacité de celle-ci. La composition de l'APD avait aussi nettement changé depuis les années 90, dans la mesure où il s'était produit une importante augmentation de la proportion consacrée aux secteurs sociaux et une réduction équivalente de l'aide destinée aux secteurs économiques et productifs, en particulier l'agriculture. L'aide était parfois mal coordonnée et imprévisible et, souvent, ne correspondait pas aux priorités nationales. Il était donc très souhaitable d'améliorer nettement la démarche qui présidait aux politiques d'aide, pour que les PMA adhèrent davantage aux dépenses publiques.

10. Le Conseil a souligné la nécessité de développer la coopération technique et les activités de renforcement des capacités en faveur des PMA. Dans ce contexte, les participants ont souligné l'importance cruciale du rôle du Cadre intégré renforcé et de l'initiative relative à l'aide pour le commerce dans la perspective d'un renforcement des capacités commerciales des PMA. Il a été demandé à la CNUCED de donner la priorité aux PMA dans ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, et de continuer à jouer un rôle essentiel dans la détermination des résultats et la mise en œuvre du Cadre intégré et de l'initiative relative à l'aide pour le commerce.

11. Le Conseil a noté que les exportations des PMA considérés globalement avaient nettement augmenté en valeur ces dernières années, même si leur part dans le commerce mondial restait marginale. Les améliorations des récentes performances à l'exportation étaient en grande partie le fait de PMA exportateurs de pétrole et d'autres minéraux, et des PMA qui avaient réussi à accroître leurs exportations de produits manufacturés et de services. Il fallait renforcer les efforts nationaux et internationaux, y compris la diversification horizontale et verticale des exportations, pour soutenir les PMA tributaires des produits de base, qui se heurtaient à de graves problèmes de volatilité des cours mondiaux de ces produits.

***L'avenir***

12. Le Conseil a souligné qu'une modification profonde des politiques de développement des PMA, aux niveaux national et international, était cruciale pour que ces pays parviennent à une croissance économique et à un développement soutenu. Il fallait développer les capacités de production qui créaient des emplois productifs. Lors de l'adoption de toutes les mesures visant à renforcer les capacités de production, il fallait se rendre compte de la nature globale et à long terme de ce processus, en tenant dûment compte des besoins et des priorités des différents PMA.

13. Au niveau national, il importait maintenant de placer le développement des capacités productives – et l'accroissement connexe de l'emploi productif – au centre des stratégies de réduction de la pauvreté. Cela ne signifiait pas que les dépenses dans le secteur social et les objectifs de développement humain n'avaient pas d'importance. En fait, il fallait être conscient que la santé, l'éducation et la protection sociale faisaient partie intégrante du développement des capacités de production. Cependant, il convenait d'établir un meilleur équilibre entre les secteurs productifs et les secteurs sociaux. De plus, il était nécessaire d'adopter des politiques qui anticipaient l'évolution, afin d'obtenir et de coordonner des investissements susceptibles d'accroître la valeur ajoutée et de faire en sorte que le développement des capacités de production s'opère d'une façon qui crée des emplois productifs.

14. En ce qui concerne les politiques internationales, il fallait non seulement fournir une aide accrue, mais aussi rééquilibrer la composition sectorielle de l'aide accordée. Il était nécessaire d'accroître la part de l'aide au développement qui était affectée aux programmes de développement propres aux pays et de fournir un soutien direct aux programmes gérés par les PMA eux-mêmes. Il fallait aussi augmenter la part de l'APD affectée à l'infrastructure physique et aux secteurs productifs. Ces mesures devaient être complétées par de nouvelles initiatives globales d'allègement de la dette et une amélioration de l'accès aux marchés pour tous les produits exportés par les PMA.

15. Il importait de poursuivre les efforts accomplis pour améliorer l'accès aux marchés pour tous les produits d'exportation intéressant les PMA, en tenant compte des effets potentiels d'une érosion des préférences sur les économies des PMA. À cet égard, le traitement spécial et différencié en faveur des PMA devait continuer à jouer un rôle essentiel. La relance des

négociations du Cycle de Doha pour le développement et la conclusion positive de ce dernier ont été jugées cruciales pour la mise en œuvre de l'initiative relative à l'aide pour le commerce en faveur des PMA. Il a été largement reconnu que l'initiative relative à l'aide pour le commerce devait comprendre une assistance technique liée au commerce, en vue de renforcer les capacités institutionnelles et d'offre, de façon à aider les PMA à bénéficier effectivement des résultats des négociations commerciales multilatérales.

16. Les délégations ont également reconnu que l'importance croissante de la coopération Sud-Sud et du partenariat avec des pays en développement émergents, en tant que partenaires de développement et clients pour les produits des PMA, offrait une possibilité essentielle de consolider le partenariat international pour le développement des PMA.

17. Il a été jugé crucial d'améliorer les ressources humaines et les capacités entrepreneuriales grâce à la formation professionnelle et technique, en vue d'accroître la compétitivité des PMA. Il convenait d'accorder une plus grande attention au rôle du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), en vue de lever des obstacles tels que le manque d'accès à des moyens financiers et le coût élevé du crédit. Il a été suggéré de faire face au manque d'accès à des ressources financières en créant des services de notation pour les PME, soutenus par des organismes internationaux reconnus. Il a également été souligné que les partenariats public-privé pouvaient grandement contribuer à la réalisation des objectifs de développement des PMA, notamment en matière de développement des infrastructures. L'importance de la création de liens intersectoriels efficaces grâce à une démarche fondée sur la «chaîne de valeur» et à une amélioration de la gouvernance réglementaire dans les PMA a également été mentionnée.

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI  
DES TEXTES ISSUS DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU  
SOMMET DES NATIONS UNIES ORGANISÉES DANS LES DOMAINES  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

(Point 6 de l'ordre du jour)

**Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine, au titre des points pertinents de son ordre du jour**

18. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Contribution de la CNUCED, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine» (TD/B/53/6).

### **Résumé du Président**

19. Le Conseil du commerce et du développement a relevé que la CNUCED, seule instance du système des Nations Unies qui aborde de façon globale le commerce et le développement, et les questions connexes qui se posent dans les domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, devait jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire, et dans l'examen des problèmes et besoins nouveaux relatifs à ces textes. Les délégations se sont félicitées de la possibilité d'examiner les contributions de la CNUCED à la mise en œuvre de ces engagements et ont demandé instamment au secrétariat de poursuivre ses travaux par des actions plus concrètes dans le domaine de ses mandats de base. Elles ont aussi engagé le secrétariat à ne pas disperser ses ressources dans des directions trop nombreuses, mais de continuer à orienter ses travaux vers les domaines prioritaires.

20. Les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies avaient débouché sur un certain nombre d'engagements de la part de la communauté internationale à l'égard d'objectifs de développement. On a relevé que les pays en développement avaient libéralisé leurs économies en exécution de ces engagements, mais que les pays développés n'avaient pas toujours tenu pleinement leurs engagements. Par exemple, les flux d'investissement vers les pays en développement qui devaient résulter de la libéralisation n'avaient pas toujours été à la hauteur des promesses. Il a été demandé instamment à la CNUCED d'encourager la concrétisation de ces engagements par la communauté internationale.

21. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence de São Paulo avaient été passés en revue lors de l'examen à mi-parcours. Il fallait renforcer le rôle du Conseil et des commissions dans les examens des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'autres textes issus de réunions qui relevaient du mandat de la CNUCED. Le secrétariat avait certes entrepris des travaux techniques à cet égard, mais les travaux des organes



intergouvernementaux n'étaient pas suffisants. Il était nécessaire de mettre en place un mécanisme d'examen, en particulier dans des domaines tels que les produits de base, la dette, les investissements et la cohérence systémique. Il a été proposé d'organiser des sessions spéciales du Conseil pour examiner les progrès accomplis en matière de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des textes issus d'autres grandes conférences et réunions au sommet, et d'élaborer des plans à ce sujet. Ces sessions permettraient également d'apporter des contributions de fond au processus de suivi entrepris par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

22. La douzième session de la Conférence, qui se tiendrait en 2008, coïnciderait avec le milieu du délai de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, il a été proposé de procéder, en même temps que la douzième Conférence, à un examen de la contribution de la CNUCED aux progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, un rapport sur cette contribution pourrait être établi.

23. Les participants ont apprécié les travaux de la CNUCED sur les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Le mandat de base et les compétences de la CNUCED lui permettraient de contribuer directement à la suite donnée à cette conférence. Cependant, il était nécessaire de procéder, au niveau intergouvernemental, à une évaluation de fond de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey en particulier. Cette évaluation pourrait être organisée dans le contexte des sessions spéciales du Conseil qui ont été proposées. Le secrétariat pourrait aussi établir un rapport à ce sujet.

24. Il a été reconnu que la CNUCED devait jouer un rôle directeur dans la facilitation des flux de capitaux vers les pays en développement et le secrétariat a été encouragé à poursuivre le renforcement des capacités des pays en développement dans ce domaine, ainsi que ses activités visant à accroître la transparence et à améliorer la qualité des informations sur les flux financiers et d'investissement, en remplissant à cet égard les fonctions de centre de collecte et de diffusion de l'information.

25. De nombreuses délégations étaient préoccupées par l'insuffisance des progrès accomplis dans le secteur des produits de base. L'importance de ce dernier pour le développement et l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement tributaires des exportations des produits de base, confirmait l'idée que la CNUCED devait continuer à fournir

une contribution importante dans ce domaine. Il a été demandé si des résultats d'études et d'analyses seraient obtenus dans ce domaine, compte tenu des atouts dont la CNUCED jouissait dans le domaine de la recherche. Les délégations ont apprécié les projets concrets entrepris par le secrétariat jusqu'à présent, mais ont exprimé une certaine frustration face au manque de progrès accomplis dans la création du Groupe d'étude international sur les produits de base, décidée lors de la onzième session de la Conférence à São Paulo. Elles ont demandé instamment au secrétariat de réfléchir aux difficultés auxquelles il se heurtait dans ce domaine et de trouver des solutions de fond aux problèmes que rencontraient les pays tributaires des produits de base, plutôt que de se livrer à trop d'activités diverses et secondaires. Il a été demandé au secrétariat de présenter un rapport qui préciserait ce qu'il avait accompli dans le domaine des produits de base et de définir un plan sur ce qu'il comptait faire à ce sujet, compte tenu des préoccupations ainsi exprimées.

26. Il a été relevé que le commerce était, dans les pays en développement, l'une des principales sources de revenus qui produisait des ressources pour le développement. Il était nécessaire que la communauté internationale et des organismes tels que la CNUCED contribuent à une meilleure compréhension des questions importantes en jeu et des préoccupations et intérêts des pays en développement. Les délégations ont indiqué que, compte tenu de la suspension du Cycle de Doha, les progrès accomplis par les pays en développement en matière de commerce seraient compromis, et elles ont prié instamment la CNUCED de jouer un rôle plus dynamique dans l'aide fournie à ces pays. La CNUCED devrait poursuivre son assistance adaptée aux besoins des pays en développement bénéficiaires, en préparant des propositions judicieuses en vue de négociations commerciales et en procédant à une évaluation des besoins en matière de développement des pays non membres de l'OMC au cours de la période précédant leur adhésion. Il a été souligné que la CNUCED pouvait et devait contribuer à faire progresser les négociations en vue de la réalisation des buts de développement du Cycle de Doha. La CNUCED a également été encouragée à mener des activités dans le cadre de l'initiative relative à l'aide pour le commerce.

27. Il a été indiqué que la CNUCED devait jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Almaty, afin de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et de transit, notamment en renforçant l'accord-cadre sur le transport de transit, qui facilitait le commerce et l'investissement.

28. Il a été souligné que les activités menées par la CNUCED à la suite des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies devaient être étroitement coordonnées avec celles des autres organismes des Nations Unies. À cette fin, il a été demandé au secrétariat de présenter un rapport sur sa coopération avec d'autres organisations s'intéressant au commerce et au développement, afin de le présenter au Conseil à sa cinquante-quatrième session. En outre, l'importance de la cohérence entre la CNUCED et le Conseil économique et social, l'OMC et les institutions de Bretton Woods a été soulignée. La CNUCED a été encouragée à poursuivre le dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans le contexte des travaux du Conseil économique et social. Le Conseil devait aussi veiller à avoir des relations plus étroites avec la société civile et le secteur privé, étant donné que de telles relations enrichiraient le débat et permettraient d'accomplir de véritables progrès.

29. Les travaux de la CNUCED concernant la coopération Sud-Sud et la coopération avec les commissions régionales ont été appréciés et il a été demandé de poursuivre les efforts dans cette direction. En particulier, il fallait renforcer les travaux concernant la coopération régionale et le commerce Sud-Sud des produits de base. La CNUCED pouvait présenter des options relatives aux politiques sur la base des expériences et des pratiques optimales dans les pays du Sud pour que d'autres pays en développement puissent en bénéficier. Elle pouvait également aider les organismes et arrangements régionaux à mieux coordonner la mise en œuvre des politiques pertinentes.

-----